

# FEDERAL TRANSITION EMPLOI OPCVM

RAPPORT ANNUEL  
29/09/2023

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	21
3. Rapport de gestion	22
4. Informations réglementaires	24
5. Certification du Commissaire aux Comptes	33
6. Comptes de l'exercice	39
7. Annexe (s)	62
Information SFDR	63

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

**Nom du produit : Federal Transition Emploi (A)**

**Code ISIN : FR00140016N0**

**Initiateur du PRIIP :** Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

[www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr). Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée en France sous le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés (DIC) :** 24/03/2023

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

Classification Actions des pays de la zone euro éligible au PEA (Plan d'Épargne en Actions).

Durée : La date de création du produit est le 18/10/2021, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Son objectif est d'établir une performance liée aux marchés « actions » des pays de la zone euro au moyen d'une sélection de titres, issus d'un univers intégrant des critères ESG, en privilégiant des entreprises créatrices d'emploi sur le territoire français, en identifiant des entreprises qui, selon l'analyse de la société de gestion, sont susceptibles de créer de l'emploi dans les prochaines années (sans préjuger du nombre d'emplois créés). L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le FCP ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le FCP cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant à des critères précis définis dans la stratégie de gestion.

La stratégie d'investissement du fond repose sur une sélection rigoureuse des titres par le gérant et est gérée selon une combinaison d'approches à la fois ESG, financière et développement de l'emploi en France. Le portefeuille est investi à hauteur de 75% minimum sur les actions éligibles au PEA des pays de l'Union européenne. Le portefeuille est constitué de deux poches :

- l'une investie à hauteur de 80 % minimum de l'actif net en actions de société de moyenne et grande capitalisation boursière ayant été sélectionnées pour leur potentiel de développement ainsi que leur dynamique de création d'emploi sur les territoires français et,

- l'autre investie à hauteur de 10% minimum de l'actif net en actions de TPE/ PME /ETI françaises correspondant aux contraintes du label Relance (capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros, moins de 5000 salariés, chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliards d'euros) ayant été sélectionnées pour leur potentiel de développement.

Le fonds a vocation à intégrer les enjeux ESG dans sa gestion : (i) un filtre normatif exclut les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les sociétés qui ont des activités directement liées au charbon ou, lorsque la donnée est disponible, les sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33% de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon ainsi que les émetteurs qui présenteraient des controverses majeures sur les enjeux sociaux; (ii) une analyse de la performance ESG relative des émetteurs est réalisée selon un modèle propriétaire qui permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux ESG auxquels ils font face (pratiques de gouvernance, émission CO<sub>2</sub>, consommation énergétique, investissement en capital humain...). Afin de définir la notation ESG de chaque émetteur, une note sur une échelle de 0 à 20 est établie pour les émetteurs.

Ces différentes étapes permettent d'exclure une part significative de l'univers d'investissement de départ (au minimum 20% de celui-ci) et ainsi déterminer l'univers investissable de chacune des poches.

La société de gestion exclut sur la base de cette notation :

- Les 10% des émetteurs présentant la note ESG la plus basse, et
- Les 20% des émetteurs présentant la note la plus basse sur le pilier social.

Ces différentes étapes permettent d'exclure une part significative de l'univers d'investissement de départ (au minimum 20% de celui-ci) et ainsi déterminer l'univers investissable du fonds. La société de gestion intègre dans ses prises de décision concernant la première poche la perspective de création d'emploi en France à partir des informations disponibles fournies par les émetteurs appartenant à l'univers du fonds permettant de déterminer une dynamique de création d'emploi en France. Cette approche dite « dynamique » de création d'emploi en France ne préjuge pas du niveau d'emploi ni du nombre d'emplois créés en absolu. Celle-ci est déterminée par l'observation des taux d'évolution des effectifs passés ainsi que par les éléments financiers permettant d'envisager une hausse des emplois en France (valeurs de croissance, taux d'endettement, secteurs présentant des opportunités de développement...) selon l'analyse de la société de gestion. Les entreprises ne donnant pas d'informations sur leur niveau d'emploi en France sont ainsi exclues du fonds. La société de gestion effectuera une revue annuelle des pratiques des entreprises afin de désinvestir les entreprises pour lesquelles elle observerait une baisse de l'emploi en France. Le processus d'investissement repose sur une analyse quantitative (scoring) et qualitative des titres de l'univers investissable retenu. Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. L'analyse est donc dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

- S'agissant de la première poche, la sélection des titres de l'univers d'investissement s'effectue par l'application du filtre ESG permettant d'exclure 20% de l'univers d'investissement les valeurs les moins bonnes de l'univers investissable d'un point de vue « best in class ». Le gérant va appliquer ensuite un filtre thématique « création d'emploi en France » puis construire enfin cette première poche du FCP via une analyse financière quantitative et qualitative au sein de l'univers investissable.

- S'agissant de la seconde poche, la sélection des titres de l'univers d'investissement s'effectue par une double d'approche à la fois financière (analyse quantitative et qualitative) et une approche ESG de type « best in class » puis enfin une dernière étape consiste en une analyse financière fondamentale. Ces étapes constituent la construction de la seconde poche du FCP.

Le FCP a vocation à être investi en actions à hauteur de 90% minimum en actions des pays de la zone euro, avec un minimum de 50 % de l'actif net en sociétés dont le siège social est en France; étant précisé qu'une cible à 70% de ces dernières est visée par ce FCP. Les sociétés de moyenne et grande capitalisation représentent à minima 80% de l'actif net et les TPE/ETI/PME françaises représentent à minima 10 % de l'actif net. Le risque de change contre euro éventuel sera systématiquement couvert. Le FCP aura également recours aux instruments financiers à terme dans la limite d'une fois l'actif.

- La performance du fonds peut être comparée a posteriori à l'indice composite suivant : 60% Eurostoxx® 50 Net Return et 40% SBF 120 NR.

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite d'une part, investir dans des actions de sociétés française et de la zone euro qui mènent une politique en faveur du développement de l'emploi et d'autre part, diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen terme ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Fonds de capitalisation des revenus. Les demandes de souscription ou de rachat sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé). Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de cinq (5) années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique :

- Risque de liquidité : risque lié à une situation de marché amenant un volume de transactions insuffisant pour assurer les opérations d'achat ou de vente dans des conditions d'équilibre.

- Impact des techniques financières liées aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans  
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	1 898,48 €	1 984,78 €
	Rendement annuel moyen	-81,02 %	-27,63 %
Défavorable	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	7 285,86 €	6 843,59 €
	Rendement annuel moyen	-27,14 %	-7,30 %
Intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	10 346,54 €	11 915,45 €
	Rendement annuel moyen	3,47 %	3,57 %
Favorable	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	15 842,85 €	15 671,82 €
	Rendement annuel moyen	58,43 %	9,40 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 03/2015 et de 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 09/2013 et de 09/2018.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 11/2016 et de 11/2021.

\*période de détention recommandée

## QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Coûts totaux	15,47 €	15,49 €
Incidence des coûts annuels**	0,15 %	0,15 % chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu' au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR par an sont investis.

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,57 % avant déduction des coûts et de 3,72 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

## Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,75 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	174,90 €
Coûts de transaction	0,74 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	73,70 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0,00 €

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée ( 5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : [contact@federal-finance.fr](mailto:contact@federal-finance.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Forme juridique : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant :

[https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c\\_153835/federal-transition-emploi-a](https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_153835/federal-transition-emploi-a). Les données relatives aux performances passées sont

présentées sur les 5 dernières années. Toutefois, une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/03/2023

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

**Nom du produit : Federal Transition Emploi (P)**

**Code ISIN : FR00140016J8**

**Initiateur du PRIIP :** Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

[www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr). Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée en France sous le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés (DIC) :** 24/03/2023

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

Classification Actions des pays de la zone euro éligible au PEA (Plan d'Épargne en Actions).

Durée : La date de création du produit est le 18/10/2021, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Son objectif est d'établir une performance liée aux marchés « actions » des pays de la zone euro au moyen d'une sélection de titres, issus d'un univers intégrant des critères ESG, en privilégiant des entreprises créatrices d'emploi sur le territoire français, en identifiant des entreprises qui, selon l'analyse de la société de gestion, sont susceptibles de créer de l'emploi dans les prochaines années (sans préjuger du nombre d'emploi créés). L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le FCP ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le FCP cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant à des critères précis définis dans la stratégie de gestion. La stratégie d'investissement du fond repose sur une sélection rigoureuse des titres par le gérant et est gérée selon une combinaison d'approches à la fois ESG, financière et développement de l'emploi en France. Le portefeuille est investi à hauteur de 75% minimum sur les actions éligibles au PEA des pays de l'Union européenne. Le portefeuille est constitué de deux poches :

- l'une investie à hauteur de 80 % minimum de l'actif net en actions de société de moyenne et grande capitalisation boursière ayant été sélectionnées pour leur potentiel de développement ainsi que leur dynamique de création d'emploi sur les territoires français et,

- l'autre investie à hauteur de 10% minimum de l'actif net en actions de TPE/ PME /ETI françaises correspondant aux contraintes du label Relance (capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros, moins de 5000 salariés, chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliards d'euros) ayant été sélectionnées pour leur potentiel de développement.

Le fonds a vocation à intégrer les enjeux ESG dans sa gestion : (i) un filtre normatif exclut les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les sociétés qui ont des activités directement liées au charbon ou, lorsque la donnée est disponible, les sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33% de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon ainsi que les émetteurs qui présenteraient des controverses majeurs sur les enjeux sociaux; (ii) une analyse de la performance ESG relative des émetteurs est réalisée selon un modèle propriétaire qui permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux ESG auxquels ils font face (pratiques de gouvernance, émission CO2, consommation énergétique, investissement en capital humain...). Afin de définir la notation ESG de chaque émetteur, une note sur une échelle de 0 à 20 est établie pour les émetteurs.

Ces différentes étapes permettent d'exclure une part significative de l'univers d'investissement de départ (au minimum 20% de celui-ci) et ainsi déterminer l'univers investissable de chacune des poches. La société de gestion exclut sur la base de cette notation :

- Les 10% des émetteurs présentant la note ESG la plus basse, et

- Les 20% des émetteurs présentant la note la plus basse sur le pilier social.

Ces différentes étapes permettent d'exclure une part significative de l'univers d'investissement de départ (au minimum 20% de celui-ci) et ainsi déterminer l'univers investissable du fonds. La société de gestion intègre dans ses prises de décision concernant la première poche la perspective de création d'emploi en France à partir des informations disponibles fournies par les émetteurs appartenant à l'univers du fonds permettant de déterminer une dynamique de création d'emploi en France. Cette approche dite « dynamique » de création d'emploi en France ne préjuge pas du niveau d'emploi ni du nombre d'emplois créés en absolu. Celle-ci est déterminée par l'observation des taux d'évolution des effectifs passés ainsi que par les éléments financiers permettant d'envisager une hausse des emplois en France (valeurs de croissance, taux d'endettement, secteurs présentant des opportunités de développement...) selon l'analyse de la société de gestion. Les entreprises ne donnant pas d'informations sur leur niveau d'emploi en France sont ainsi exclues du fonds. La société de gestion effectuera une revue annuelle des pratiques des entreprises afin de désinvestir les entreprises pour lesquelles elle observerait une baisse de l'emploi en France. Le processus d'investissement repose sur une analyse quantitative (scoring) et qualitative des titres de l'univers investissable retenu. Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. L'analyse est donc dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

- S'agissant de la première poche, la sélection des titres de l'univers d'investissement s'effectue par l'application du filtre ESG permettant d'exclure 20% de l'univers d'investissement les valeurs les moins bonnes de l'univers investissable d'un point de vue « best in class ». Le gérant va appliquer ensuite un filtre thématique « création d'emploi en France » puis construire enfin cette première poche du FCP via une analyse financière quantitative et qualitative au sein de l'univers investissable.

- S'agissant de la seconde poche, la sélection des titres de l'univers d'investissement s'effectue par une double d'approche à la fois financière (analyse quantitative et qualitative) et une approche ESG de type « best in class » puis enfin une dernière étape consiste en une analyse financière fondamentale. Ces étapes constituent la construction de la seconde poche du FCP.

Le FCP a vocation à être investi en actions à hauteur de 90% minimum en actions des pays de la zone euro, avec un minimum de 50 % de l'actif net en sociétés dont le siège social est en France; étant précisé qu'une cible à 70% de ces dernières est visée par ce FCP. Les sociétés de moyenne et grande capitalisation représentent à minima 80% de l'actif net et les TPE/ETI/PME françaises représentent à minima 10 % de l'actif net. Le risque de change contre euro éventuel sera systématiquement couvert. Le FCP aura également recours aux instruments financiers à terme dans la limite d'une fois l'actif. La performance du fonds peut être comparée à posteriori à l'indice composite suivant : 60% Eurostoxx® 50 Net Return et 40% SBF 120 NR.

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui, souhaite d'une part, investir dans des actions de sociétés française et de la zone euro qui mènent une politique en faveur du développement de l'emploi et d'autre part, diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen terme ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement.

Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Fonds de capitalisation des revenus. Les demandes de souscription ou de rachat sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé)

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de cinq (5) années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique :

- Risque de liquidité : risque lié à une situation de marché amenant un volume de transactions insuffisant pour assurer les opérations d'achat ou de vente dans des conditions d'équilibre.

- Impact des techniques financières liées aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Période de détention recommandée : 5 ans**  
**Exemple d'investissement 10 000 euros**

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	1 898,09 €	1 997,15 €
	Rendement annuel moyen	-81,02 %	-27,54 %
Défavorable	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	7 593,15 €	7 809,25 €
	Rendement annuel moyen	-24,07 %	-4,83 %
Intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	10 515,28 €	12 529,23 €
	Rendement annuel moyen	5,15 %	4,61 %
Favorable	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	14 563,82 €	16 505,71 €
	Rendement annuel moyen	45,64 %	10,54 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 03/2015 et de 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 12/2017 et de 12/2022.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 11/2016 et de 11/2021.

\*période de détention recommandée

## QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Coûts totaux	47,40 €	47,48 €
Incidence des coûts annuels**	0,47 %	0,47 % chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu' au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR par an sont investis.

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,61 % avant déduction des coûts et de 5,09 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

## Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,75 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	175,00 €
Coûts de transaction	0,74 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	73,70 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0,00 €

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée ( 5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : [contact@federal-finance.fr](mailto:contact@federal-finance.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Forme juridique : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant :

[https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c\\_153836/federal-transition-emploi-p](https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_153836/federal-transition-emploi-p). Les données relatives aux performances passées sont

présentées sur les 5 dernières années. Toutefois, une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/03/2023

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

**Nom du produit : Federal Transition Emploi (GP)**

**Code ISIN : FR00140016M2**

**Initiateur du PRIIP :** Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

[www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr). Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée en France sous le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés (DIC) :** 24/03/2023

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

Classification Actions des pays de la zone euro éligible au PEA (Plan d'Épargne en Actions).

Durée : La date de création du produit est le 18/10/2021, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Son objectif est d'établir une performance liée aux marchés « actions » des pays de la zone euro au moyen d'une sélection de titres, issus d'un univers intégrant des critères ESG, en privilégiant des entreprises créatrices d'emploi sur le territoire français, en identifiant des entreprises qui, selon l'analyse de la société de gestion, sont susceptibles de créer de l'emploi dans les prochaines années (sans préjuger du nombre d'emplois créés). L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le FCP ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le FCP cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant à des critères précis définis dans la stratégie de gestion. La stratégie d'investissement du fond repose sur une sélection rigoureuse des titres par le gérant et est gérée selon une combinaison d'approches à la fois ESG, financière et développement de l'emploi en France.

Le portefeuille est investi à hauteur de 75% minimum sur les actions éligibles au PEA des pays de l'Union européenne. Le portefeuille est constitué de deux poches :

- l'une investie à hauteur de 80 % minimum de l'actif net en actions de société de moyenne et grande capitalisation boursière ayant été sélectionnées pour leur potentiel de développement ainsi que leur dynamique de création d'emploi sur les territoires français et,

- l'autre investie à hauteur de 10% minimum de l'actif net en actions de TPE/ PME /ETI françaises correspondant aux contraintes du label Relance (capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros, moins de 5000 salariés, chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliards d'euros) ayant été sélectionnées pour leur potentiel de développement.

Le fonds a vocation à intégrer les enjeux ESG dans sa gestion : (i) un filtre normatif exclut les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les sociétés qui ont des activités directement liées au charbon ou, lorsque la donnée est disponible, les sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33% de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon ainsi que les émetteurs qui présenteraient des controverses majeurs sur les enjeux sociaux; (ii) une analyse de la performance ESG relative des émetteurs est réalisée selon un modèle propriétaire qui permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux ESG auxquels ils font face (pratiques de gouvernance, émission CO2, consommation énergétique, investissement en capital humain...). Afin de définir la notation ESG de chaque émetteur, une note sur une échelle de 0 à 20 est établie pour les émetteurs.

Ces différentes étapes permettent d'exclure une part significative de l'univers d'investissement de départ (au minimum 20% de celui-ci) et ainsi déterminer l'univers investissable de chacune des poches. La société de gestion exclut sur la base de cette notation :

- Les 10% des émetteurs présentant la note ESG la plus basse, et

- Les 20% des émetteurs présentant la note la plus basse sur le pilier social.

Ces différentes étapes permettent d'exclure une part significative de l'univers d'investissement de départ (au minimum 20% de celui-ci) et ainsi déterminer l'univers investissable du fonds. La société de gestion intègre dans ses prises de décision concernant la première poche la perspective de création d'emploi en France à partir des informations disponibles fournies par les émetteurs appartenant à l'univers du fonds permettant de déterminer une dynamique de création d'emploi en France. Cette approche dite « dynamique » de création d'emploi en France ne préjuge pas du niveau d'emploi ni du nombre d'emplois créés en absolu. Celle-ci est déterminée par l'observation des taux d'évolution des effectifs passés ainsi que par les éléments financiers permettant d'envisager une hausse des emplois en France (valeurs de croissance, taux d'endettement, secteurs présentant des opportunités de développement...) selon l'analyse de la société de gestion. Les entreprises ne donnant pas d'informations sur leur niveau d'emploi en France sont ainsi exclues du fonds. La société de gestion effectuera une revue annuelle des pratiques des entreprises afin de désinvestir les entreprises pour lesquelles elle observerait une baisse de l'emploi en France. Le processus d'investissement repose sur une analyse quantitative (scoring) et qualitative des titres de l'univers investissable retenu. Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. L'analyse est donc dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

- S'agissant de la première poche, la sélection des titres de l'univers d'investissement s'effectue par l'application du filtre ESG permettant d'exclure 20% de l'univers d'investissement les valeurs les moins bonnes de l'univers investissable d'un point de vue « best in class ». Le gérant va appliquer ensuite un filtre thématique « création d'emploi en France » puis construire enfin cette première poche du FCP via une analyse financière quantitative et qualitative au sein de l'univers investissable.

- S'agissant de la seconde poche, la sélection des titres de l'univers d'investissement s'effectue par une double d'approche à la fois financière (analyse quantitative et qualitative) et une approche ESG de type « best in class » puis enfin une dernière étape consiste en une analyse financière fondamentale. Ces étapes constituent la construction de la seconde poche du FCP.

Le FCP a vocation à être investi en actions à hauteur de 90% minimum en actions des pays de la zone euro, avec un minimum de 50 % de l'actif net en sociétés dont le siège social est en France; étant précisé qu'une cible à 70% de ces dernières est visée par ce FCP. Les sociétés de moyenne et grande capitalisation représentent à minima 80% de l'actif net et les TPE/ETI/PME françaises représentent à minima 10 % de l'actif net. Le risque de change contre euro éventuel sera systématiquement couvert. Le FCP aura également recours aux instruments financiers à terme dans la limite d'une fois l'actif.

- La performance du fonds peut être comparée a posteriori à l'indice composite suivant : 60% Eurostoxx® 50 Net Return et 40% SBF 120 NR.

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui, souhaite d'une part, investir dans des actions de sociétés française et de la zone euro qui mènent une politique en faveur du développement de l'emploi et d'autre part, diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen terme ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement.

Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Fonds de capitalisation des revenus. Les demandes de souscription ou de rachat sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées [quotidiennement.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé)

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de cinq (5) années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique :

- Risque de liquidité : risque lié à une situation de marché amenant un volume de transactions insuffisant pour assurer les opérations d'achat ou de vente dans des conditions d'équilibre.

- Impact des techniques financières liées aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans  
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	1 903,08 €	1 997,19 €
	Rendement annuel moyen	-80,97 %	-27,54 %
Défavorable	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	7 593,15 €	7 679,32 €
	Rendement annuel moyen	-24,07 %	-5,14 %
Intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	10 515,28 €	12 489,68 €
	Rendement annuel moyen	5,15 %	4,55 %
Favorable	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	14 563,82 €	16 238,41 €
	Rendement annuel moyen	45,64 %	10,18 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 03/2015 et de 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 05/2017 et de 05/2022.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 11/2016 et de 11/2021.

\*période de détention recommandée

## QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Coûts totaux	220,45 €	2 420,48 €
Incidence des coûts annuels**	2,24 %	27,69 % chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu' au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR par an sont investis.

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,55 % avant déduction des coûts et de 32,24 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

## Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,42 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	141,90 €
Coûts de transaction	0,74 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	73,70 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0,00 €

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée ( 5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : [contact@federal-finance.fr](mailto:contact@federal-finance.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Forme juridique : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant :

[https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c\\_153842/federal-transition-emploi-gp](https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_153842/federal-transition-emploi-gp). Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 5 dernières années. Toutefois, une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/03/2023

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

**Nom du produit : Federal Transition Emploi (I)**

**Code ISIN : FR00140016K6**

**Initiateur du PRIIP :** Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

[www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr). Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée en France sous le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés (DIC) :** 24/03/2023

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

Classification Actions des pays de la zone euro.

Durée : La date de création du produit est le 18/10/2021, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Son objectif est d'établir une performance liée aux marchés « actions » des pays de la zone euro au moyen d'une sélection de titres, issus d'un univers intégrant des critères ESG, en privilégiant des entreprises créatrices d'emploi sur le territoire français, en identifiant des entreprises qui, selon l'analyse de la société de gestion, sont susceptibles de créer de l'emploi dans les prochaines années (sans préjuger du nombre d'emplois créés). L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le FCP ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le FCP cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant à des critères précis définis dans la stratégie de gestion. La stratégie d'investissement du fond repose sur une sélection rigoureuse des titres par le gérant et est gérée selon une combinaison d'approches à la fois ESG, financière et développement de l'emploi en France.

Le portefeuille est investi à hauteur de 75% minimum sur les actions éligibles au PEA des pays de l'Union européenne. Le portefeuille est constitué de deux poches :

- l'une investie à hauteur de 80 % minimum de l'actif net en actions de société de moyenne et grande capitalisation boursière ayant été sélectionnées pour leur potentiel de développement ainsi que leur dynamique de création d'emploi sur les territoires français et,

- l'autre investie à hauteur de 10% minimum de l'actif net en actions de TPE/ PME /ETI françaises correspondant aux contraintes du label Relance (capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros, moins de 5000 salariés, chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliards d'euros) ayant été sélectionnées pour leur potentiel de développement.

Le fonds a vocation à intégrer les enjeux ESG dans sa gestion : (i) un filtre normatif exclut les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les sociétés qui ont des activités directement liées au charbon ou, lorsque la donnée est disponible, les sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33% de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon ainsi que les émetteurs qui présenteraient des controverses majeurs sur les enjeux sociaux; (ii) une analyse de la performance ESG relative des émetteurs est réalisée selon un modèle propriétaire qui permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux ESG auxquels ils font face (pratiques de gouvernance, émission CO2, consommation énergétique, investissement en capital humain...). Afin de définir la notation ESG de chaque émetteur, une note sur une échelle de 0 à 20 est établie pour les émetteurs.

Ces différentes étapes permettent d'exclure une part significative de l'univers d'investissement de départ (au minimum 20% de celui-ci) et ainsi déterminer l'univers investissable de chacune des poches. La société de gestion exclut sur la base de cette notation :

- Les 10% des émetteurs présentant la note ESG la plus basse, et

- Les 20% des émetteurs présentant la note la plus basse sur le pilier social.

Ces différentes étapes permettent d'exclure une part significative de l'univers d'investissement de départ (au minimum 20% de celui-ci) et ainsi déterminer l'univers investissable du fonds. La société de gestion intègre dans ses prises de décision concernant la première poche la perspective de création d'emploi en France à partir des informations disponibles fournies par les émetteurs appartenant à l'univers du fonds permettant de déterminer une dynamique de création d'emploi en France. Cette

approche dite « dynamique » de création d'emploi en France ne préjuge pas du niveau d'emploi ni du nombre d'emplois créés en absolu. Celle-ci est déterminée par l'observation des taux d'évolution des effectifs passés ainsi que par les éléments financiers permettant d'envisager une hausse des emplois en France (valeurs de croissance, taux d'endettement, secteurs présentant des opportunités de développement...) selon l'analyse de la société de gestion. Les entreprises ne donnant pas d'informations sur leur niveau d'emploi en France sont ainsi exclues du fonds. La société de gestion effectuera une revue annuelle des pratiques des entreprises afin de désinvestir les entreprises pour lesquelles elle observerait une baisse de l'emploi en France. Le processus d'investissement repose sur une analyse quantitative (scoring) et qualitative des titres de l'univers investissable retenu. Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. L'analyse est donc dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

- S'agissant de la première poche, la sélection des titres de l'univers d'investissement s'effectue par l'application du filtre ESG permettant d'exclure 20% de l'univers d'investissement les valeurs les moins bonnes de l'univers investissable d'un point de vue « best in class ». Le gérant va appliquer ensuite un filtre thématique « création d'emploi en France » puis construire enfin cette première poche du FCP via une analyse financière quantitative et qualitative au sein de l'univers investissable.

- S'agissant de la seconde poche, la sélection des titres de l'univers d'investissement s'effectue par une double d'approche à la fois financière (analyse quantitative et qualitative) et une approche ESG de type « best in class » puis enfin une dernière étape consiste en une analyse financière fondamentale. Ces étapes constituent la construction de la seconde poche du FCP.

Le FCP a vocation à être investi en actions à hauteur de 90% minimum en actions des pays de la zone euro, avec un minimum de 50 % de l'actif net en sociétés dont le siège social est en France; étant précisé qu'une cible à 70% de ces dernières est visée par ce FCP. Les sociétés de moyenne et grande capitalisation représentent à minima 80% de l'actif net et les TPE/ETI/PME françaises représentent à minima 10 % de l'actif net. Le risque de change contre euro éventuel sera systématiquement couvert. Le FCP aura également recours aux instruments financiers à terme dans la limite d'une fois l'actif. La performance du fonds peut être comparée à posteriori à l'indice composite suivant : 60% Eurostoxx® 50 Net Return et 40% SBF 120 NR.

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui, souhaite d'une part, investir dans des actions de sociétés française et de la zone euro qui mènent une politique en faveur du développement de l'emploi et d'autre part, diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen terme ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Fonds de capitalisation des revenus. Les demandes de souscription ou de rachat sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement. Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé)

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Nom du Dépositaire : CACEIS Bank. Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de cinq (5) années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique :

- Risque de liquidité : risque lié à une situation de marché amenant un volume de transactions insuffisant pour assurer les opérations d'achat ou de vente dans des conditions d'équilibre.

- Impact des techniques financières liées aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans  
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	1 902,26 €	1 997,19 €
	Rendement annuel moyen	-80,98 %	-27,54 %
Défavorable	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	7 593,15 €	7 679,32 €
	Rendement annuel moyen	-24,07 %	-5,14 %
Intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	10 515,28 €	12 485,79 €
	Rendement annuel moyen	5,15 %	4,54 %
Favorable	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	14 563,82 €	16 230,74 €
	Rendement annuel moyen	45,64 %	10,17 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 03/2015 et de 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 05/2017 et de 05/2022.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 11/2016 et de 11/2021.

\*période de détention recommandée

## QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Coûts totaux	11,47 €	11,49 €
Incidence des coûts annuels**	0,11 %	0,11 % chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

— qu' au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

— 10 000 EUR par an sont investis.

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,54 % avant déduction des coûts et de 4,66 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

## Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,42 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	141,90 €
Coûts de transaction	0,74 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	73,70 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0,00 €

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée ( 5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : [contact@federal-finance.fr](mailto:contact@federal-finance.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Forme juridique : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant :

[https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c\\_153838/federal-transition-emploi-i](https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_153838/federal-transition-emploi-i). Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 5 dernières années. Toutefois, une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/03/2023

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

**Nom du produit : Federal Transition Emploi (S)**

**Code ISIN : FR0014006U18**

**Initiateur du PRIIP :** Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

[www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) . Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée en France sous le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés (DIC) :** 24/03/2023

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif (OPC) soumis au droit français.

Classification Actions des pays de la zone euro éligible au PEA (Plan d'Épargne en Actions).

Durée : La date de création du produit est le 03/12/2021, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Son objectif est d'établir une performance liée aux marchés « actions » des pays de la zone euro au moyen d'une sélection de titres, issus d'un univers intégrant des critères ESG, en privilégiant des entreprises créatrices d'emploi sur le territoire français, en identifiant des entreprises qui, selon l'analyse de la société de gestion, sont susceptibles de créer de l'emploi dans les prochaines années (sans préjuger du nombre d'emploi créés). L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le FCP ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le FCP cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant à des critères précis définis dans la stratégie de gestion. La stratégie d'investissement du fond repose sur une sélection rigoureuse des titres par le gérant et est gérée selon une combinaison d'approches à la fois ESG, financière et développement de l'emploi en France.

Le portefeuille est investi à hauteur de 75% minimum sur les actions éligibles au PEA des pays de l'Union européenne. Le portefeuille est constitué de deux poches :

- l'une investie à hauteur de 80 % minimum de l'actif net en actions de société de moyenne et grande capitalisation boursière ayant été sélectionnées pour leur potentiel de développement ainsi que leur dynamique de création d'emploi sur les territoires français et,

- l'autre investie à hauteur de 10% minimum de l'actif net en actions de TPE/ PME /ETI françaises correspondant aux contraintes du label Relance (capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros, moins de 5000 salariés, chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliards d'euros) ayant été sélectionnées pour leur potentiel de développement.

Le fonds a vocation à intégrer les enjeux ESG dans sa gestion : (i) un filtre normatif exclut les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les sociétés qui ont des activités directement liées au charbon ou, lorsque la donnée est disponible, les sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33% de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon ainsi que les émetteurs qui présenteraient des controverses majeurs sur les enjeux sociaux; (ii) une analyse de la performance ESG relative des émetteurs est réalisée selon un modèle propriétaire qui permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux ESG auxquels ils font face (pratiques de gouvernance, émission CO2, consommation énergétique, investissement en capital humain...). Afin de définir la notation ESG de chaque émetteur, une note sur une échelle de 0 à 20 est établie pour les émetteurs. Ces différentes étapes permettent d'exclure une part significative de l'univers d'investissement de départ (au minimum 20% de celui-ci) et ainsi déterminer l'univers investissable de chacune des poches. La société de gestion exclut sur la base de cette notation :

- Les 10% des émetteurs présentant la note ESG la plus basse, et
- Les 20% des émetteurs présentant la note la plus basse sur le pilier social.

Ces différentes étapes permettent d'exclure une part significative de l'univers d'investissement de départ (au minimum 20% de celui-ci) et ainsi déterminer l'univers investissable du fonds. La société de gestion intègre dans ses prises de décision concernant la première poche la perspective de création d'emploi en France à partir des informations disponibles fournies par les émetteurs appartenant à l'univers du fonds permettant de déterminer une dynamique de création d'emploi en France. Cette approche dite « dynamique » de création d'emploi en France ne préjuge pas du niveau d'emploi ni du nombre d'emplois créé en absolu. Celle-ci est déterminée par l'observation des taux d'évolution des effectifs passés ainsi que par les éléments financiers permettant d'envisager une hausse des emplois en France (valeurs de croissance, taux d'endettement, secteurs présentant des opportunités de développement...) selon l'analyse de la société de gestion. Les entreprises ne donnant pas d'informations sur leur niveau d'emploi en France sont ainsi exclues du fonds. La société de gestion effectuera une revue annuelle des pratiques des entreprises afin de désinvestir les entreprises pour lesquelles elle observerait une baisse de l'emploi en France. Le processus d'investissement repose sur une analyse quantitative (scoring) et qualitative des titres de l'univers investissable retenu. Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. L'analyse est donc dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

- S'agissant de la première poche, la sélection des titres de l'univers d'investissement s'effectue par l'application du filtre ESG permettant d'exclure 20% de l'univers d'investissement les valeurs les moins bonnes de l'univers investissable d'un point de vue « best in class ». Le gérant va appliquer ensuite un filtre thématique « création d'emploi en France » puis construire enfin cette première poche du FCP via une analyse financière quantitative et qualitative au sein de l'univers investissable.

- S'agissant de la seconde poche, la sélection des titres de l'univers d'investissement s'effectue par une double approche à la fois financière (analyse quantitative et qualitative) et une approche ESG de type « best in class » puis enfin une dernière étape consiste en une analyse financière fondamentale. Ces étapes constituent la construction de la seconde poche du FCP.

Le FCP a vocation à être investi en actions à hauteur de 90% minimum en actions des pays de la zone euro, avec un minimum de 50 % de l'actif net en sociétés dont le siège social est en France; étant précisé qu'une cible à 70% de ces dernières est visée par ce FCP. Les sociétés de moyenne et grande capitalisation représentent à minima 80% de l'actif net et les TPE/ETI/PME françaises représentent à minima 10 % de l'actif net. Le risque de change contre euro éventuel sera systématiquement couvert. Le FCP aura également recours aux instruments financiers à terme dans la limite d'une fois l'actif. Au sens de l'article 8 du règlement Disclosure, le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. La performance du fonds peut être comparée à posteriori à l'indice composite suivant : 60% Eurostoxx® 50 Net Return et 40% SBF 120 NR.

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui, souhaite d'une part, investir dans des actions de sociétés française et de la zone euro qui mènent une politique en faveur du développement de l'emploi et d'autre part, diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen terme ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Fonds de capitalisation des revenus. Les demandes de souscription ou de rachat sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé)

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de cinq (5) années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique :

- Risque de liquidité : risque lié à une situation de marché amenant un volume de transactions insuffisant pour assurer les opérations d'achat ou de vente dans des conditions d'équilibre.

- Impact des techniques financières liées aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Période de détention recommandée : 5 ans**  
**Exemple d'investissement 10 000 euros**

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	1 891,18 €	2 395,75 €
	Rendement annuel moyen	-81,09 %	-24,86 %
Défavorable	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	7 795,95 €	8 438,91 €
	Rendement annuel moyen	-22,04 %	-3,34 %
Intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	10 607,46 €	13 226,71 €
	Rendement annuel moyen	6,07 %	5,75 %
Favorable	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	14 563,82 €	16 359,27 €
	Rendement annuel moyen	45,64 %	10,35 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 03/2015 et de 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 07/2014 et de 07/2019.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 11/2016 et de 11/2021.

\*période de détention recommandée

## QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Coûts totaux	440,52 €	240,79 €
Incidence des coûts annuels**	4,59 %	2,48 % chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

— qu' au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

— 10 000 EUR par an sont investis.

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,75 % avant déduction des coûts et de 8,23 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

## Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,40 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	40,00 €
Coûts de transaction	0,74 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	73,70 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0,00 €

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée ( 5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : [contact@federal-finance.fr](mailto:contact@federal-finance.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Forme juridique : Organisme de Placement Collectif (OPC)

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/03/2023

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

**Nom du produit : Federal Transition Emploi (SI)**

**Code ISIN : FR00140016L4**

**Initiateur du PRIIP :** Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

[www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr). Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée en France sous le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés (DIC) :** 24/03/2023

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

Classification Actions des pays de la zone euro.

Durée : La date de création du produit est le 18/10/2021, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Son objectif est d'établir une performance liée aux marchés « actions » des pays de la zone euro au moyen d'une sélection de titres, issus d'un univers intégrant des critères ESG, en privilégiant des entreprises créatrices d'emploi sur le territoire français, en identifiant des entreprises qui, selon l'analyse de la société de gestion, sont susceptibles de créer de l'emploi dans les prochaines années (sans préjuger du nombre d'emploi créés). L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le FCP ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le FCP cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant à des critères précis définis dans la stratégie de gestion. La stratégie d'investissement du fond repose sur une sélection rigoureuse des titres par le gérant et est gérée selon une combinaison d'approches à la fois ESG, financière et développement de l'emploi en France. Le portefeuille est investi à hauteur de 75% minimum sur les actions éligibles au PEA des pays de l'Union européenne. Le portefeuille est constitué de deux poches :

- l'une investie à hauteur de 80 % minimum de l'actif net en actions de société de moyenne et grande capitalisation boursière ayant été sélectionnées pour leur potentiel de développement ainsi que leur dynamique de création d'emploi sur les territoires français et,

- l'autre investie à hauteur de 10% minimum de l'actif net en actions de TPE/ PME /ETI françaises correspondant aux contraintes du label Relance (capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros, moins de 5000 salariés, chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliards d'euros) ayant été sélectionnées pour leur potentiel de développement.

Le fonds a vocation à intégrer les enjeux ESG dans sa gestion : (i) un filtre normatif exclut les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les sociétés qui ont des activités directement liées au charbon ou, lorsque la donnée est disponible, les sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33% de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon ainsi que les émetteurs qui présenteraient des controverses majeurs sur les enjeux sociaux; (ii) une analyse de la performance ESG relative des émetteurs est réalisée selon un modèle propriétaire qui permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux ESG auxquels ils font face (pratiques de gouvernance, émission CO<sub>2</sub>, consommation énergétique, investissement en capital humain...). Afin de définir la notation ESG de chaque émetteur, une note sur une échelle de 0 à 20 est établie pour les émetteurs. Ces différentes étapes permettent d'exclure une part significative de l'univers d'investissement de départ (au minimum 20% de celui-ci) et ainsi déterminer l'univers investissable de chacune des poches. La société de gestion exclut sur la base de cette notation :

- Les 10% des émetteurs présentant la note ESG la plus basse, et

- Les 20% des émetteurs présentant la note la plus basse sur le pilier social.

Ces différentes étapes permettent d'exclure une part significative de l'univers d'investissement de départ (au minimum 20% de celui-ci) et ainsi déterminer l'univers investissable du fonds. La société de gestion intègre dans ses prises de décision concernant la première poche la perspective de création d'emploi en France à partir des informations disponibles fournies par les émetteurs appartenant à l'univers du fonds permettant de déterminer une dynamique de création d'emploi en France. Cette approche dite « dynamique » de création d'emploi en France ne préjuge pas du niveau d'emploi ni du nombre d'emplois créés en absolu. Celle-ci est déterminée par l'observation des taux d'évolution des effectifs passés ainsi que par les éléments financiers permettant d'envisager une hausse des emplois en France (valeurs de croissance, taux d'endettement, secteurs présentant des opportunités de développement...) selon l'analyse de la société de gestion. Les entreprises ne donnant pas d'informations sur leur niveau d'emploi en France sont ainsi exclues du fonds. La société de gestion effectuera une revue annuelle des pratiques des entreprises afin de désinvestir les entreprises pour lesquelles elle observerait une baisse de l'emploi en France. Le processus d'investissement repose sur une analyse quantitative (scoring) et qualitative des titres de l'univers investissable retenu. Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. L'analyse est donc dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

- S'agissant de la première poche, la sélection des titres de l'univers d'investissement s'effectue par l'application du filtre ESG permettant d'exclure 20% de l'univers d'investissement les valeurs les moins bonnes de l'univers investissable d'un point de vue « best in class ». Le gérant va appliquer ensuite un filtre thématique « création d'emploi en France » puis construire enfin cette première poche du FCP via une analyse financière quantitative et qualitative au sein de l'univers investissable.

- S'agissant de la seconde poche, la sélection des titres de l'univers d'investissement s'effectue par une double approche à la fois financière (analyse quantitative et qualitative) et une approche ESG de type « best in class » puis enfin une dernière étape consiste en une analyse financière fondamentale. Ces étapes constituent la construction de la seconde poche du FCP.

Le FCP a vocation à être investi en actions à hauteur de 90% minimum en actions des pays de la zone euro, avec un minimum de 50 % de l'actif net en sociétés dont le siège social est en France; étant précisé qu'une cible à 70% de ces dernières est visée par ce FCP. Les sociétés de moyenne et grande capitalisation représentent à minima 80% de l'actif net et les TPE/ETI/PME françaises représentent à minima 10 % de l'actif net. Le risque de change contre euro éventuel sera systématiquement couvert. Le FCP aura également recours aux instruments financiers à terme dans la limite d'une fois l'actif. La performance du fonds peut être comparée à posteriori à l'indice composite suivant : 60% Eurostoxx® 50 Net Return et 40% SBF 120 NR.

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui, souhaite d'une part, investir dans des actions de sociétés française et de la zone euro qui mènent une politique en faveur du développement de l'emploi et d'autre part, diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen terme ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement.

Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Fonds de capitalisation des revenus. Les demandes de souscription ou de rachat sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé)

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Nom du Dépositaire : CACEIS Bank. Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de cinq (5) années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique :

- Risque de liquidité : risque lié à une situation de marché amenant un volume de transactions insuffisant pour assurer les opérations d'achat ou de vente dans des conditions d'équilibre.

- Impact des techniques financières liées aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans  
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	1 898,16 €	1 997,15 €
	Rendement annuel moyen	-81,02 %	-27,54 %
Défavorable	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	7 593,15 €	7 809,25 €
	Rendement annuel moyen	-24,07 %	-4,83 %
Intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	10 524,69 €	12 608,88 €
	Rendement annuel moyen	5,25 %	4,75 %
Favorable	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	14 563,82 €	16 510,42 €
	Rendement annuel moyen	45,64 %	10,55 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 03/2015 et de 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 10/2014 et de 10/2019.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 11/2016 et de 11/2021.

\*période de détention recommandée

## QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Coûts totaux	239,52 €	109,72 €
Incidence des coûts annuels**	2,46 %	1,10 % chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu' au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR par an sont investis.

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,75 % avant déduction des coûts et de 5,85 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

## Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,60 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	59,80 €
Coûts de transaction	0,74 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	73,70 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0,00 €

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée ( 5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : [contact@federal-finance.fr](mailto:contact@federal-finance.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Forme juridique : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant :

[https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c\\_156137/federal-transition-emploi-si](https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_156137/federal-transition-emploi-si). Les données relatives aux performances passées sont

présentées sur les 5 dernières années. Toutefois, une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/03/2023

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Part SI suspendue le 02/02/2023.

### 3. RAPPORT DE GESTION

Sur la période du 30 Septembre 2022 au 29 Septembre 2023 :

Tableau de performance							
ISIN	Part		29/09/2023	30/09/2022	Perf Fonds	Perf Bench	Surperformance
FR00140016N0	Part A	C1	105,44	85,61	23,16%	27,51%	-4,35%
FR00140016J8	Part P	C2	105,45	85,62	23,16%	27,51%	-4,35%
FR00140016K6	Part I	C3	108,03	86,6	24,75%	27,51%	-2,76%
FR00140016M2	Part GP	C5	108,08	86,63	24,76%	27,51%	-2,75%
FR0014006UI8	Part S	C6	107,43	86,06	24,83%	27,51%	-2,68%

Dans un contexte difficile d'inflation de l'économie, de tensions géopolitiques et d'incertitude sur la capacité des banques centrales à faire atterrir en douceur les économies, le fonds Federal Transition Emploi a sous-performé son indice de référence (60% EuroStoxx50 NR/ 40% SBF120 NR).

Cette sous-performance s'explique par une bonne performance de certaines valeurs non investissables : Total (+37.97%), Sanofi (+34.32%), CRH (+55.46%) et BNP Paribas (+48.02%).

La poche Relance apporte également une contribution négative au fonds cette année avec une performance en deçà de celle des grandes capitalisations. A l'image de SES Imagotag (-27.42%), TFF (-0.24%) et Voyageurs du Monde (-3.75%).

A contrario, certains choix de valeurs ont été payant dans le secteur de la Consommation discrétionnaire (Hermès +43.11%, Inditex +72.47%, Trigano +45.76%), des Industriels (Derichebourg +49.8%, Legrand +40.88% et Séché Environnement +46.94%) et des Technologiques (Sopra Steria +53.86%, STMicro +27.80% et Infineon +39.32%).

Des mouvements ponctuels ont eu lieu tout au long de l'année et notamment en Août après la mise à jour de l'univers investissable. Nous avons essayé de positionner le fonds d'une manière plus cycliques afin de profiter de la baisse récente du marché actuel : Vente Sanofi / Achat Iberdrola, Vente STMicro / Achat ASML, Vente Vivendi / Achat Schneider.

A la fin Septembre, nos principales convictions sont Edenred, Séché Environnement, AXA et Thalès. Federal Transition Emploi maintient un biais cycliques fort et une sous-exposition aux défensives.

La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
TOTALENERGIES SE		1 697 688,50
ASML HOLDING NV	1 551 761,20	
SCHNEIDER ELECTRIC SE	1 183 073,12	
AIR LIQUIDE SA	1 178 585,10	
SES IMAGOTAG		1 069 510,00
LEGRAND SA		1 012 351,34
VIVENDI		890 085,48
IBERDROLA SA	886 763,90	
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	425 005,60	375 592,80
VEOLIA ENVIRONNEMENT		671 760,00

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
  - o Change à terme :
  - o Future :
  - o Options :
  - o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(\*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p><b>Techniques de gestion efficace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (*)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	
<p><b>Instruments financiers dérivés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (*)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des frais</b></p>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

### **INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE**

Le dispositif de liquidité mis en place au sein de la Société de gestion qui gère le FCP s'appréhende dans un contexte global intégrant à la fois l'actif et le passif des fonds. Ce dispositif est intégré à la politique de gestion des risques de la Société de gestion, avec révision de cette politique a minima une fois par an.

Le suivi du risque de liquidité à l'actif est réalisé avec des modèles et des hypothèses distincts selon les classes d'actifs. Le risque de liquidité est analysé en situation de scénario normal d'une part et en situation de stress test d'autre part.

Afin d'encadrer le risque de liquidité de chaque portefeuille, la Société de gestion mesure également la proportion du portefeuille pouvant être cédée en un jour.

Sur cette mesure, des seuils d'alerte sont définis pour chaque portefeuille ou famille de portefeuilles.

Les franchissements de seuils d'alerte sont présentés lors du Comité des Risques de la Société de gestion qui prend alors les mesures adéquates compte tenu du profil de liquidité des portefeuilles et de l'origine du franchissement de seuil.

### **CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION**

Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

### **CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)**

La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :

- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO<sub>2</sub>), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires).

Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

## **REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE**

### **Article 8 :**

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

« Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental ».

## **POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Le souscripteur est invité à se reporter au site [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr) où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

## **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 98,67%.

## **POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION**

Le document détaille les modalités et principes d'application de la politique de rémunération au sein de Federal Finance Gestion.

### **I - Principes généraux de la politique de rémunération**

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100 % du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction ou cadres dirigeants. La politique de rémunération de Federal Finance Gestion s'inscrit donc pleinement dans celle du Groupe.

Federal Finance Gestion, en sa qualité de société de gestion, est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF. Les dispositions de la présente politique de rémunération respectent les prescriptions de ces textes.

Conçue pour favoriser une gestion saine et effective des risques, la politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa et de Federal Finance Gestion (FFG) est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme du Groupe, n'encourage pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par le Groupe et comprend des mesures destinées à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération tient compte, dans ses principes, des objectifs suivants :

- L'alignement avec la Raison d'Être du groupe Crédit Mutuel Arkéa telle qu'elle a été définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et soumise à l'Assemblée générale :
- En s'inscrivant dans la stratégie économique et les objectifs, valeurs et intérêts du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- En intégrant des éléments d'appréciation à la fois financiers et non-financiers, de sorte que la politique de rémunération mise en place s'attache à maintenir une cohérence entre la rémunération globale des collaborateurs, les performances du groupe Crédit Mutuel Arkéa et les performances individuelles des collaborateurs ;
- En tenant compte de la dimension RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la détermination de la rémunération.
- La nécessité pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa d'attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et particulièrement compétents dans les domaines d'activité du groupe Crédit Mutuel Arkéa.
- La cohérence entre les conditions de rémunération et d'emploi des salariés du groupe Crédit Mutuel Arkéa (notamment la structure de rémunération, les critères d'appréciation ou l'évolution des rémunérations) et avec les pratiques de marché observées dans les entreprises du même secteur.
- Tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité à la réglementation et en veillant à la prévention des conflits d'intérêts et à l'équité des décisions prises.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

La politique de rémunération s'inscrit dans une politique de ressources humaines globale visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences, à créer un climat social serein et à répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa met en avant une finance responsable, et la politique de rémunération de Federal Finance Gestion reflète cette philosophie.

La rémunération globale des collaborateurs de Federal Finance Gestion est constituée par :

- La rémunération fixe,
- La rémunération variable annuelle individuelle,
- La rémunération variable collective,
- Les périphériques de rémunération pouvant être mis en place dans les entités du Groupe :
  - Épargne salariale,
  - Protection santé et prévoyance,
  - Retraite surcomplémentaire,
  - Avantages en nature.

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces éléments en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

#### • **Intégration des risques en matière de durabilité dans les pratiques de rémunération**

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Dès 2022, Federal Finance Gestion inclut des critères d'impacts ESG et de durabilité dans sa politique de rémunération, conditionnant l'attribution et le versement des éléments de rémunération variables.

#### • **Ecart de rémunération hommes – femmes**

Le groupe Crédit Mutuel ARKEA porte depuis plusieurs années une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en mettant en œuvre des dispositifs visant à supprimer définitivement les écarts de rémunération. Ainsi, avec une moyenne pondérée de l'index d'égalité femmes-hommes de 90/100 en 2021 au niveau du Groupe, largement supérieure aux exigences réglementaires, Crédit Mutuel Arkéa prouve son engagement durable pour la promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination.

Les objectifs du Groupe et de Federal Finance Gestion en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.

La présente politique de rémunération, fondée sur le principe de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes pour un même travail ou un travail de même valeur, s'inscrit dans ce cadre.

## **II - Types de rémunération versés par Federal Finance Gestion**

Selon son statut chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie des éléments décrits ci-après en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

### **Rémunération fixe**

La rémunération fixe permet de retenir et motiver les collaborateurs et valorise l'expérience professionnelle et les responsabilités assumées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation en ligne avec les études de marché réalisées régulièrement.

Elle représente une part significative de la rémunération totale et est considérée suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime. Elle sert, le cas échéant, de base pour déterminer les cibles et plafonds des rémunérations variables applicables en fonction des collaborateurs.

### **Rémunération variable annuelle individuelle**

Les montants de rémunérations variables ainsi que leur versement par tranches successives n'entravent pas la capacité de Federal Finance Gestion à maintenir une assise financière saine ou renforcer ses fonds propres.

La rémunération variable est liée à la performance annuelle et à l'impact sur le profil de risque de Federal Finance Gestion. En cas de performance insuffisante, de non-respect des règles et des procédures ou de comportements à risques, la rémunération variable est directement impactée.

Les rémunérations variables sont fixées dans le respect des principes réglementaires.

La rémunération variable annuelle dépend des performances financières et extra-financières de l'année et des contributions des collaborateurs à la réussite de la stratégie du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Pour être aligné avec la réglementation, Federal Finance veille à ce que le dispositif de rémunération variable respecte le fait que :

- le montant de variable est établi en combinant l'évaluation des performances de l'individu et de l'unité opérationnelle concernée avec celle des résultats d'ensemble de la société ;
- l'évaluation de la performance doit prendre en compte des critères financiers et non financiers.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés.

Elle rémunère :

- La performance, qui est définie par la réalisation des missions avec succès et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de cette dernière en deçà de 100% de réalisation ne peut donner lieu à un taux de rémunération variable supérieur à la cible ;
- La surperformance, qui quant à elle, est constatée lorsque les missions sont menées avec succès et que la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%. Dans cette situation, le taux de variable peut être supérieur à la cible, dans la limite du plafond.

Au sein de Federal Finance Gestion, deux populations bénéficient d'un mécanisme de rémunération variable individuelle:

- les gérants salariés de la société de gestion :

Les gérants de Federal Finance Gestion bénéficient d'une part de rémunération variable afin d'améliorer la performance et la qualité de gestion des fonds gérés par l'entité. Le montant maximal de la rémunération variable est égal à 25% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur et affectée d'une décote de 25% les deux premières années dans la fonction ;

- les personnels mis à disposition par Arkea SCD :

S'agissant des personnels mis à disposition par Arkea SCD, la répartition part Groupe/individuelle mais également les taux cibles et plafonds de rémunération variable varient selon le collège d'appartenance. La part variable de la rémunération totale ne peut excéder le montant de la part fixe de cette rémunération.

La rémunération variable annuelle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V. Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable).

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Le principe de proportionnalité a également dispensé Federal Finance Gestion de l'obligation de créer un comité de rémunérations. Cependant la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue, pour l'ensemble des rémunérations (Federal Finance Gestion et ASCD), au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

Les personnels des fonctions de contrôle indépendant (incluant les fonctions de gestion des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne) et plus généralement les personnels des unités chargées de la validation des opérations, ne bénéficient pas de dispositif de rémunération variable annuelle. Ainsi la rémunération de ces collaborateurs est conçue de façon à ne pas favoriser de prise de risques excessive.

- **Autres éléments de rémunérations et avantages sociaux**

- o Primes exceptionnelles

Des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux salariés de Federal Finance Gestion (ne sont pas concernés les collaborateurs bénéficiant de rémunérations variables individuelles), ou aux salariés mis à disposition par Arkea SCD, dans des circonstances très particulières (mission particulière et/ou investissement exceptionnel) et dans le respect du cadrage des négociations annuelles sur les rémunérations validé par le Comex du Groupe.

- o Epargne salariale

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'attache à associer l'ensemble des collaborateurs aux résultats du Groupe pour permettre le partage collectif de la valeur créée.

Pour ce faire, des mécanismes de rémunération variable collective ont été développés afin d'être au plus près de la création de la valeur (participation/intéressement).

- o Dispositifs de protection sociale

Les avantages sociaux sont fonction des statuts collectifs applicables. Ils viennent en complément des autres formes de rémunération et visent notamment à protéger le collaborateur contre les aléas de la vie (prévoyance, frais de santé) et favoriser la préparation de sa retraite (Plan Épargne Retraite).

### **III - Personnel identifié**

La rédaction de la présente politique de rémunération est conforme aux principes énoncés aux articles 319-10 et 321-125 du RGAMF concernant les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques des sociétés de gestion de portefeuille ou des FIA ou OPCVM qu'ils gèrent (i.e. « personnel identifié »).

Federal Finance Gestion a recensé le personnel ainsi identifié au sens des Directives et de l'article L533-22-2 du Code Monétaire et Financier, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes,

soit 48 personnes au 31 décembre 2022, dont 4 faisant l'objet d'une mise à disposition.

#### IV - Gouvernance en matière de politique de rémunération

La fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est soumise à l'avis du Comité des rémunérations du Groupe Credit Mutuel Arkéa et à la validation du Conseil de Surveillance de Federal Finance Gestion.

La politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa est définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa sur proposition de son Comité des rémunérations avec l'appui des directions centrales dans son élaboration et sa mise en œuvre.

La composition de ce Comité des rémunérations est précisée sous [https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb\\_5016/fr/comites-specialises](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5016/fr/comites-specialises) et les missions de ce comité figurent au § 2.2.3.2 du Document d'Enregistrement Universel de Crédit Mutuel Arkéa ([https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb\\_5022/fr/informations-financieres](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5022/fr/informations-financieres))

#### V - Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines de Crédit Mutuel Arkéa. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale. Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés.

[https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c\\_54344/informations-reglementaires](https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_54344/informations-reglementaires)

#### VI – Eléments chiffrés 2022

##### FEDERAL FINANCE GESTION SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2022

	nombre de salariés	rémunérations fixes <sup>(1)</sup>	rémunérations variables <sup>(2)</sup>	TOTAL
total effectif (yc mises à disposition)	64	3 074 425	1 166 803	4 241 229
dont preneurs de risques	48	2 752 074	980 079	3 732 153

<sup>(1)</sup> rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

<sup>(2)</sup> rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2022 par FFG (salariés CDI)

## **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION

1 Allée Louis Lichou

29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



61, rue Henri Regnault La Défense  
92400 COURBEVOIE  
France  
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00  
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

## **FCP FEDERAL TRANSITION EMPLOI**

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 septembre 2023

## FCP FEDERAL TRANSITION EMPLOI

1, allée Louis Lichou  
29480 Le Relecq-Kerhuon

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP FEDERAL TRANSITION EMPLOI,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL TRANSITION EMPLOI relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique*

*Document authentifié et daté par signature électronique*

DocuSigned by:  
  
F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 29/09/2023 en EUR**

**ACTIF**

	29/09/2023	30/09/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>21 901 417,80</b>	<b>17 492 355,74</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>21 901 417,80</b>	<b>17 492 355,74</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	21 901 417,80	17 492 355,74
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances négo­ciables		
Autres titres de créances		
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>20 170,80</b>	<b>25 719,28</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	20 170,80	25 719,28
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>341 695,80</b>	<b>348 878,47</b>
Liquidités	341 695,80	348 878,47
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>22 263 284,40</b>	<b>17 866 953,49</b>

## PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	22 175 369,85	18 523 666,86
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-283 485,77	-1 117 227,05
Résultat de l'exercice (a,b)	305 322,50	405 926,59
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>22 197 206,58</b>	<b>17 812 366,40</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>66 077,82</b>	<b>54 587,09</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	66 077,82	54 587,09
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>22 263 284,40</b>	<b>17 866 953,49</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR**

	29/09/2023	30/09/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR**

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 961,68	
Produits sur actions et valeurs assimilées	530 427,67	584 194,04
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>539 389,35</b>	<b>584 194,04</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		1 095,58
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>		<b>1 095,58</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>539 389,35</b>	<b>583 098,46</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	238 792,38	148 054,16
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>300 596,97</b>	<b>435 044,30</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	4 725,53	-29 117,71
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>305 322,50</b>	<b>405 926,59</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

##### – Description des méthodes de valorisation des instruments financiers :

- Les parts ou actions d'OPC Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

- Les Trackers (ETF)

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de la valeur liquidative ou à défaut, au cours de bourse à la clôture.

- Les instruments financiers à terme listés

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg.

- Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :

Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

#### III) - Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

#### Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- tous les revenus résultant de techniques de gestion efficace de portefeuille, nets des coûts opérationnels directs et indirects doivent être restitués au FCP.

### Frais de gestion

Frais facturés à l'OPCVM – Part A	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	1.80 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion (*)		
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)	Actif net	
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Commission de 0 à 0,10 % HT selon les instruments
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Frais facturés à l'OPCVM – Part P	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	1.80 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion (*)		
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)	Actif net	
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Commission de 0 à 0,10 % HT selon les instruments
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Frais facturés à l'OPCVM – Part I	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	1 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion (*)		
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)	Actif net	
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Commission de 0 à 0,10 % HT selon les instruments
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Frais facturés à l'OPCVM – Part SI	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	0,70 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions) (*)	Actif net	
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Commission de 0 à 0,10 % HT selon les instruments
Commission de surperformance	Actif net	Néant

<b>Frais facturés à l'OPCVM – Part GP</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion	Actif net	1 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion (*)		
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)	Actif net	
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Commission de 0 à 0,10 % HT selon les instruments
Commission de surperformance	Actif net	Néant

<b>Frais facturés à l'OPCVM – Part S</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion	Actif net	0,40 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions) (*)	Actif net	
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Commission de 0 à 0,10 % HT selon les instruments
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(\*) Compte tenu du fait que l'OPCVM n'est pas investi à plus de 20% en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger ou de fonds d'investissement, l'impact des frais et commissions indirects n'est pas pris en compte, dans le total des frais courants du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) ni dans le total des frais affiché, dans le prospectus.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI A	Capitalisation	Capitalisation
Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI GP	Capitalisation	Capitalisation
Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI I	Capitalisation	Capitalisation
Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI P	Capitalisation	Capitalisation
Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI S	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>17 812 366,40</b>	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 462 866,09	21 674 609,96
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 291 386,99	-437 690,98
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	767 863,93	148 942,67
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 010 651,01	-959 855,58
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-44 704,78	-77 785,64
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 200 255,97	-2 972 390,23
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 227 865,74	-2 972 390,23
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 972 390,23	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	300 596,97	435 044,30
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		1 491,90 (*)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>22 197 206,58</b>	<b>17 812 366,40</b>

(\*) N-1 : soulte fusion du fonds FEDERAL ACTIONS AGILES

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							341 695,80	1,54
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	341 695,80	1,54								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	11 221,51
	Rétrocession de frais de gestion	8 949,29
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>20 170,80</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	65 291,14
	Autres dettes	786,68
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>66 077,82</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-45 907,02</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	10 415,272	1 132 430,48
Parts rachetées durant l'exercice	-637,744	-69 003,13
Solde net des souscriptions/rachats	9 777,528	1 063 427,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 999,435	
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI GP</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI P</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 044,863	330 435,61
Parts rachetées durant l'exercice	-8 667,515	-900 603,86
Solde net des souscriptions/rachats	-5 622,652	-570 168,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	91 502,630	

	En parts	En montant
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI S</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	97 155,4052	
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI SI</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-3 000,000	-321 780,00
Solde net des souscriptions/rachats	-3 000,000	-321 780,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI A</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI GP</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI I</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI P</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI S</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI SI</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI A</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	27 408,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Rétrocessions des frais de gestion	761,39
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI GP</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,51
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,51
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI P</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	175 189,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Rétrocessions des frais de gestion	4 866,38
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI S</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	41 221,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI SI</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	599,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	305 322,50	405 926,59
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>305 322,50</b>	<b>405 926,59</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	15 820,08	13 779,45
<b>Total</b>	<b>15 820,08</b>	<b>13 779,45</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI GP</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2,12	2,52
<b>Total</b>	<b>2,12</b>	<b>2,52</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2,12	2,52
<b>Total</b>	<b>2,12</b>	<b>2,52</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	72 398,38	134 132,19
<b>Total</b>	<b>72 398,38</b>	<b>134 132,19</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	217 099,80	250 725,27
<b>Total</b>	<b>217 099,80</b>	<b>250 725,27</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI SI</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		7 284,64
<b>Total</b>		<b>7 284,64</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-283 485,77	-1 117 227,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-283 485,77</b>	<b>-1 117 227,05</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-27 028,79	-56 473,29
<b>Total</b>	<b>-27 028,79</b>	<b>-56 473,29</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI GP</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1,35	-5,54
<b>Total</b>	<b>-1,35</b>	<b>-5,54</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1,35	-5,54
<b>Total</b>	<b>-1,35</b>	<b>-5,54</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-123 727,92	-535 362,39
<b>Total</b>	<b>-123 727,92</b>	<b>-535 362,39</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-132 726,36	-508 711,57
<b>Total</b>	<b>-132 726,36</b>	<b>-508 711,57</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI SI</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation		-16 668,72
<b>Total</b>		<b>-16 668,72</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2022	29/09/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>17 812 366,40</b>	<b>22 197 206,58</b>
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI A en EUR</b>		
Actif net	875 145,61	2 108 926,23
Nombre de titres	10 221,907	19 999,435
Valeur liquidative unitaire	85,61	105,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,52	-1,35
Capitalisation unitaire sur résultat	1,34	0,79
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI GP en EUR</b>		
Actif net	86,63	108,08
Nombre de titres	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	86,63	108,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,54	-1,35
Capitalisation unitaire sur résultat	2,52	2,12
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI I en EUR</b>		
Actif net	86,60	108,03
Nombre de titres	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	86,60	108,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,54	-1,35
Capitalisation unitaire sur résultat	2,52	2,12
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI P en EUR</b>		
Actif net	8 315 886,86	9 649 694,23
Nombre de titres	97 125,282	91 502,630
Valeur liquidative unitaire	85,62	105,45
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,51	-1,35
Capitalisation unitaire sur résultat	1,38	0,79

	30/09/2022	29/09/2023
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI S en EUR</b>		
Actif net	8 361 484,74	10 438 370,01
Nombre de titres	97 155,4052	97 155,4052
Valeur liquidative unitaire	86,06	107,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,23	-1,36
Capitalisation unitaire sur résultat	2,58	2,23
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI SI en EUR</b>		
Actif net	259 675,96	
Nombre de titres	3 000,000	
Valeur liquidative unitaire	86,55	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,55	
Capitalisation unitaire sur résultat	2,42	

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	2 587	423 491,90	1,91
INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	14 540	455 901,70	2,05
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>879 393,60</b>	<b>3,96</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO SANTANDER SA	EUR	139 800	505 866,30	2,28
IBERDROLA SA	EUR	81 020	858 406,90	3,87
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	16 450	580 520,50	2,61
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>1 944 793,70</b>	<b>8,76</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE SA	EUR	8 745	1 397 800,80	6,29
AMPLITUDE SURGICAL	EUR	65 938	234 739,28	1,05
AMUNDI SA	EUR	4 159	221 882,65	1,00
AXA SA	EUR	51 418	1 448 959,24	6,53
BOUYGUES SA	EUR	13 696	453 885,44	2,04
CAPGEMINI SE	EUR	4 993	827 839,40	3,73
CLASQUIN	EUR	3 432	302 016,00	1,36
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	38 125	445 757,50	2,01
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	21 680	765 195,60	3,44
EDENRED	EUR	17 574	1 041 786,72	4,69
EIFFAGE	EUR	4 737	426 519,48	1,93
HERMES INTERNATIONAL	EUR	476	823 384,80	3,71
KERING	EUR	639	275 984,10	1,25
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	EUR	25 810	794 948,00	3,58
LAURENT-PERRIER GROUP	EUR	1 821	217 609,50	0,98
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	1 980	1 418 472,00	6,39
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	8 656	1 358 818,88	6,12
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	8 653	953 560,60	4,30
SOPRA STERIA	EUR	3 323	650 975,70	2,93
THALES SA	EUR	6 542	870 740,20	3,93
THERMADOR GROUPE	EUR	4 153	327 256,40	1,48
VINCI SA	EUR	10 299	1 081 600,98	4,87
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	1 792	209 664,00	0,94
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>16 549 397,27</b>	<b>74,55</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
SWORD GROUP	EUR	14 290	518 012,50	2,34
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>518 012,50</b>	<b>2,34</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	2 486	1 389 922,60	6,26
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>1 389 922,60</b>	<b>6,26</b>
<b>SUISSE</b>				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	15 125	619 898,13	2,80
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>619 898,13</b>	<b>2,80</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>21 901 417,80</b>	<b>98,67</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>21 901 417,80</b>	<b>98,67</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Créances</b>			<b>20 170,80</b>	<b>0,09</b>
<b>Dettes</b>			<b>-66 077,82</b>	<b>-0,30</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>341 695,80</b>	<b>1,54</b>
<b>Actif net</b>			<b>22 197 206,58</b>	<b>100,00</b>

<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI I</b>	<b>EUR</b>	<b>1,000</b>	<b>108,03</b>
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI A</b>	<b>EUR</b>	<b>19 999,435</b>	<b>105,44</b>
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI S</b>	<b>EUR</b>	<b>97 155,4052</b>	<b>107,43</b>
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI GP</b>	<b>EUR</b>	<b>1,000</b>	<b>108,08</b>
<b>Part FEDERAL TRANSITION EMPLOI P</b>	<b>EUR</b>	<b>91 502,630</b>	<b>105,45</b>

## 7. ANNEXE(S)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : FEDERAL TRANSITION EMPLOI

Identifiant d'entité juridique : 969500TUF3VACBJL4442

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_%

**Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de

62.2 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le FCP sélectionne et investit dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant à des critères précis définis dans la stratégie de gestion, tout en excluant les entreprises les moins bien notées selon l'approche Best-in class développée par la société de gestion.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité sont calculés sur la part du portefeuille investie en titres vifs. Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope1&2", le fonds a présenté une performance de 171.2 tCO<sub>2</sub>eq/M€. 0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

### ● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

La mesure d'atteinte des critères n'a été réalisée qu'à partir de 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

### ● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Le produit financier s'était engagé à un objectif d'investissement durable minimum de 30% . Cet investissement pouvant répondre à des objectifs aussi bien environnementaux que sociaux. Il a réalisé des investissements durables pour 62.2% correspondant à des émetteurs dont la majorité du chiffre d'affaires contribue à un objectif environnemental ou social.

### ● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été pris en compte via l'intégration de notations ESG dans le processus d'investissement. En effet, les notations ESG reposent sur des enjeux par ailleurs mis en avant par les différentes incidences négatives. Le fonds s'interdit ainsi d'investir dans les émetteurs présentant une performance ESG en retrait.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :*

Conformément à notre méthodologie de mesure de l'investissement durable, l'ensemble des investissements qualifiés de durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

*La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives ont été prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG "Best in class" de Federal Finance Gestion repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site de Federal Finance Gestion.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

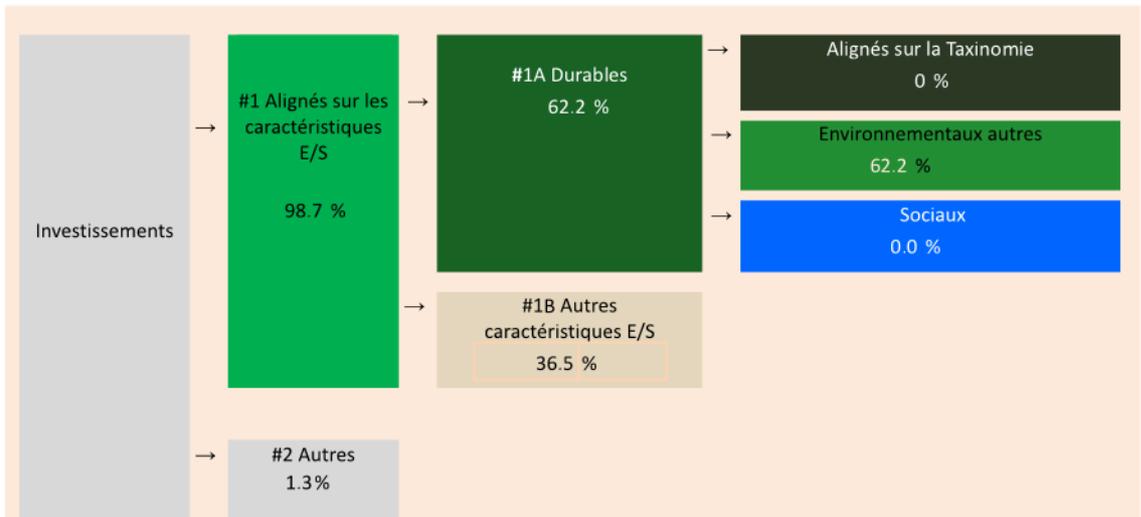
Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
AXA	Assurances	6,53%	France
LVMH	Consommation Cyclique	6,39%	France
AIR LIQUIDE	Matières Premières	6,3%	France
ASML HOLDING NV	Technologiques	6,26%	Pays-Bas
SCHNEIDER ELECTR	Industrie	6,12%	France
VINCI SA	Activités Régulées	6,26%	France
EDENRED	Industrie	4,69%	France
SECHE ENVIRONNEMENT	Utilities	4,3%	France
THALES	Industrie	3,92%	France
IBERDROLA SA	Utilities	3,87%	Espagne



L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans les secteurs suivants : Produits chimiques, Services informatiques, Textiles, Apparel & Luxury Goods, Construction et ingénierie, Équipement électrique, Services publics d'électricité, Semi-conducteurs et équipements de semi-conducteurs, Logiciel, Vente au détail spécialisée, Services commerciaux et fournitures, Hôtels, restaurants et loisirs.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont actuellement pas alignés sur la taxinomie européenne.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU<sup>1</sup>?

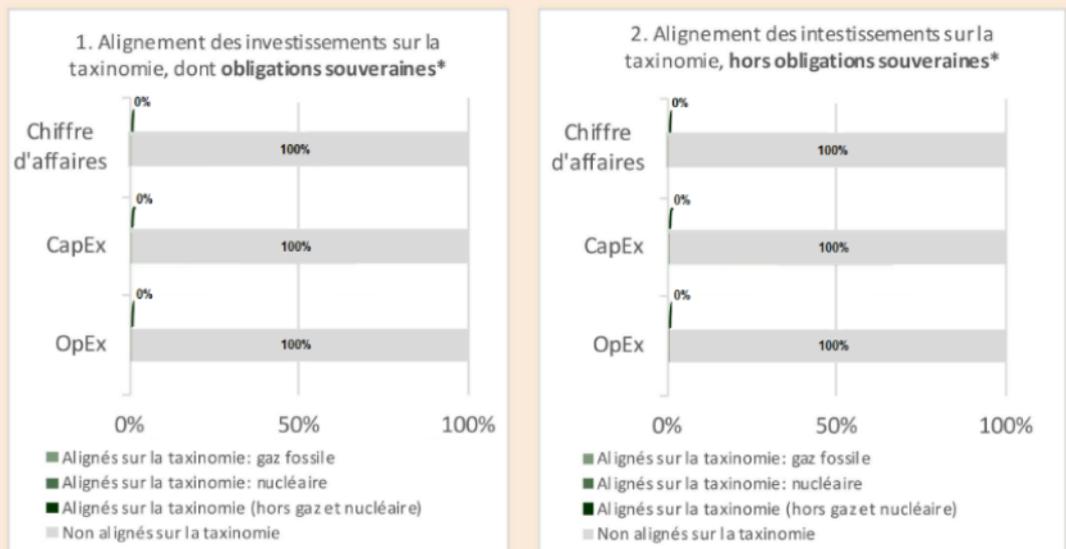
- Oui :
- Dans le gaz fossile     Dans le nucléaire
- Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente x % des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires : 0 %

Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes : 0 %

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La mesure des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non pertinent pour ce produit.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non pertinent pour ce produit.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés à des fins de couverture. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non pertinent pour ce produit.

● ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.